

Séance ordinaire du 30 janvier 2025

L'an 2025, le 30 janvier à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Alice PLATRIEZ, Céline BAGOLLE

EXCUSES :

Madame Sylvie BRISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFEUILLADE,
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Madame Nanou LAURENTJOYE,
Monsieur Pascal COURTAZELLES
Madame Sybil PHILIPPE
Monsieur Cédric CHALARD
Monsieur Hubert LAPORTE
Madame Laetitia DA COSTA,

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAFEUILLADE

Date de convocation : 20/01/2025

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 15

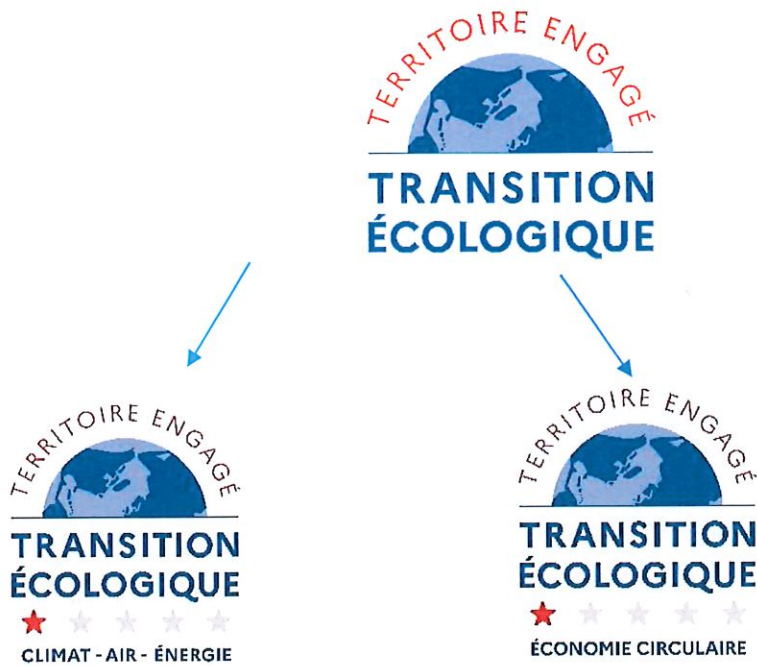
Nombre de suffrages exprimés : 15

D.2025-01-08 : Plan d'action Economie Circulaire de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence

Rappel : Qu'est-ce que le COT ?

En 2022, l'ADEME s'est dirigée vers le Pôle Territorial du Coeur Entre-deux-Mers pour que celui-ci anime, pour le compte des cinq communautés de communes, un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Ce contrat vise à apporter un soutien financier et technique aux ambitions précisées par les cinq Communautés de communes dans leurs PCAET.

Ce contrat implique l'application de la démarche de l'ADEME « Territoire Engagé dans la Transition Écologique » par les cinq communautés de communes (avec l'accompagnement du Pôle Territorial Coeur Entre-deux-Mers et de conseillers spécialisés).



A savoir : Plus d'un français sur deux vit sur un territoire qui utilise cette méthode pour piloter sa démarche de transition.

Processus du COT :

Contrat d'Objectifs Territorial	Objectifs
Phase 1 : étude (Début 2023 – mi 2024)	1-Réaliser les états des lieux « Climat Air Energie » et « Economie circulaire » de la CDC ; 2-Prévoir les actions permettant à la collectivité de s'engager dans une démarche d'amélioration continue, inscrite dans la durée, en faveur de la transition écologique ; 3- Délibérer l'engagement en phase 2.
Phase 2 : opérationnelle (Mi 2024 – fin 2026)	1-Travailler à l' application des actions pensées en phase 1 ; 2- Constater l'amélioration continue de la CDC dans la transition écologique.

Dans ce contexte, la Communauté des communes et le Pôle Territorial ont travaillé en 2023 et 2024 à l'application de la démarche « Territoire Engagé dans la Transition Écologique ».

Résultats de l'état des lieux :

	Démarche	
	« Territoire Engagé dans la Transition Écologique »	
/	CLIMAT AIR ENERGIE	ECONOMIE CIRCULAIRE
Scores de la CDC Les Rives de la Laurence (2023)	19,5% (Audit finalisé)	15% (Audit finalisé)


Ces résultats précisent la performance globale de la politique territoriale de la CDC en matière de transition écologique.

Actions prévues :

La délibération N° 2024-06-12 du 03 juillet 2024 actait :

La délibération N° 2024-06-12 du 03 juillet 2024 actait :

- l'engagement dans la phase 2 du COT et ;
- la validation du plan d'action Climat Air Energie de la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 30/01/2025	
Reçu en préfecture le 30/01/2025	
Publié le	
ID : 033-243301249-20250130-2025_01_08-DE	

Est proposé, après étude par la commission PCAET, de valider le plan d'action Economie Circulaire de la Communauté de communes (ci-dessous).

Plan d'action Economie Circulaire de la Communauté de communes (2025/2026)			
Cible des actions	la CDC et communes	S'engager politiquement et mettre en place des moyens pour suivre le plan d'action	Identifier l' élu référent "Economie circulaire" de la CDC et le spécifier dans son titre
			Formaliser une vision et des engagements économie circulaire (en délibérant ce plan d'action économie circulaire)
			Recruter un agent en charge du PCAET/COT (CAE & ECI)
			Suivre annuellement les actions de la feuille de route (avec le PETR) et communiquer sur les résultats des actions en commission et bureau
		Former les agents et élus à l'économie circulaire	Former les agents et élus à l'économie circulaire
			Promouvoir une ou plusieurs conférences pour élus sur le sujet épuisement et économie des ressources
			Formation "DECO2lle" pour DGS et secrétaires de mairies sur la décarbonation des politiques publiques
		Pilier 1 : Approvisionnement durable	Disposer d'une politique d'achat responsable. La politique d'achat intégrerait l'ECI et ses différents piliers dans les marchés publics (éco-conception, achat de produits recyclés, ...).
			Réaliser un tableau de bord de suivi des marchés publics et suivre les dispositions environnementales, et sociales des marchés publics
			Intégrer le réseau 3AR
			Communiquer sur le processus enclenché auprès des communes
		Pilier 2 : Eco-conception	Finaliser avec le CEREMA la méthodologie d'éco-conception de projets
			Rédiger une charte de l'éco-conception pour les futurs projets de la CDC
			Travaux de digue GEMAPI : amoindrissement de l'impact des aménagements
		Pilier 5 : Consommation responsable	Réaliser des économies d'eau pour le centre aquatique
Aménagement entrée centre aquatique avec plante nécessitant peu d'eau			
Mettre en place des propositions végétariennes pour les évènements			

		Pilier 6 : Allongement de la durée de vie	Livraison commune de GEMAPI
			Prioriser l'achat de véhicules d'occasion pour la CDC
		Pilier 7 : Recyclage	Réaliser un diagnostic des déchets générés par le centre aquatique et l'aire des gens du voyage
les entreprises du territoire	Pilier 4 : Écologie Industrielle Territoriale		Valoriser les résultats du projet d'EIT avec le projet ETEX (communication)
			Etudier la reprise d'un programme EIT (avec syndicats et CDC voisines)
	Pilier 5 : Consommation responsable		Valoriser les résultats du projet d'EIT avec le projet ETEX (communication)
			Poursuivre les travaux avec le Club des 2 rives sur la consommation responsable
	Pilier 6 : Allongement de la durée de vie		Communication sur les ventes aux enchères des communes (matériel de l'école Modery)
			Eco-conditionnalité des aides : soutenir des acteurs du réemploi et de la réparation
			Prioriser les commandes chez les acteurs professionnels locaux exemplaires (Envie - éco micro - Croix-Rouge)
Pilier 7 : Recyclage		Orienter les professionnels vers le chargé des relations aux professionnels du SEMOCTOM qui rencontre, conseille et équipe au besoin les acteurs économiques	
les citoyens et les associations	Pilier 5 : Consommation responsable		PAT : Défi alimentation positive (avec volet réduction des déchets)
			Promouvoir la carte des producteurs locaux sur le site de la CDC
			Promouvoir la fête de l'agriculture
			Soutenir les associations qui font la promotion d'un modèle respectueux de l'environnement (consommation responsable) : Croix-Rouge – espaces de vie sociale (Évad&vous) – EVS Beychac – jardin Akazoul (Ex : journée développement durable)
			Demander un bilan chiffré des actions réalisées par les associations soutenues (Croix-Rouge – espaces de vie sociale (Évad&vous) – EVS Beychac – jardin Akazoul)

			Communiquer sur les événements : vêtements, vide grenier et mettre à disposition des lieux publics
		Pilier 6 : Allongement de la durée de vie	Soutenir les Repairs Café (subvention, mise à disposition de locaux, ...)
			Mettre en avant le réseau des Répar'acteurs de la CMA
			Communiquer sur éco-micro et Envie
		Pilier 7 : Recyclage	PAT : Défi alimentation positive (avec volet réduction des déchets)
			Communiquer sur éco-micro et Envie
			Exposition zéro déchets au centre aquatique : la source récréative
			Soutenir les associations qui recyclent et qui font la promotion d'un modèle respectueux de l'environnement (recyclage) : Croix-Rouge – espaces de vie sociale (Évad&vous) – EVS Beychac – jardin Akazoul)

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- Valider le Plan d'action Economie Circulaire de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence tel que présenté ci-dessus.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Valider le Plan d'action Economie Circulaire de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence tel que présenté ci-dessus.

Fait à Saint-Loubès, le 30 janvier 2025

Le Président

Frédéric DUPIC



Le secrétaire de séance

Olivier LAFEUILLADE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr